

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 839

Artikel: La politique n'est plus ce qu'elle était
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

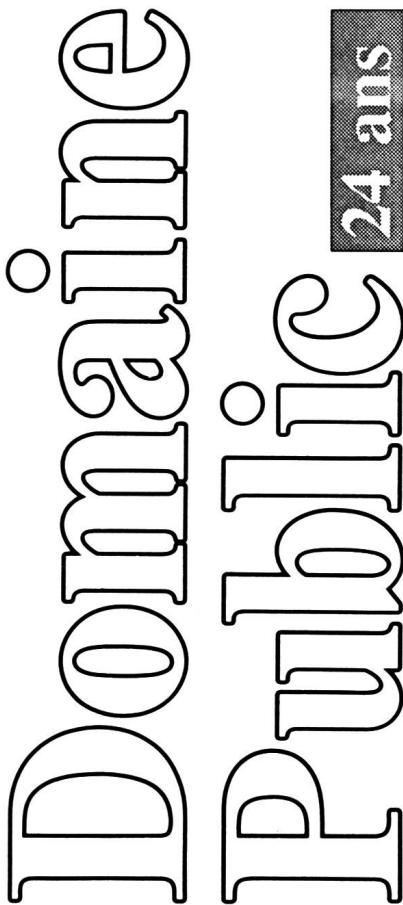
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
No 839 / 6.10.86
Vingt-quatrième année

La politique n'est plus ce qu'elle était

La politique passionne de moins en moins les Suisses. Un fait connu et reflété par un abstentionnisme en progression constante. Un fait confirmé par les derniers résultats d'un sondage Univox (voir encadré) :

Aux dernières élections fédérales de 1983, 53% des citoyens se déclarent proches d'un parti politique ; ils ne sont plus que 45% aujourd'hui. Ces dernières années, c'est surtout le parti socialiste qui a vu chuter sa popularité ; actuellement tous les partis gouvernementaux sont touchés : en trois ans ils ont perdu 10% de leurs sympathisants. Les socialistes ne sont plus seuls à peiner pour faire aboutir une initiative populaire ; quatre mois avant l'échéance les radicaux constatent avec consternation qu'il leur manque plus de la moitié des signatures nécessaires pour faire aboutir leur initiative fiscale.

Certes les petites formations ont profité du recul des grandes : leur cote d'amour a passé de 9 à 11% depuis 1983 et elles ont pu faire leur entrée dans plusieurs parlements cantonaux et communaux ou y consolider leurs représentations. Mais l'intérêt accru qu'elles suscitent, essentiellement dans les régions urbaines, n'est pas suffisant pour contrecarrer la tendance générale à l'indifférence à l'égard des partis politiques.

Les citoyens ne délaissent pas seulement les organisations politiques ; c'est à la politique tout court qu'ils tournent le dos : un tiers seulement avoue un intérêt général pour la chose, contre 43% en 1983, et 30% déclarent participer à toutes les votations. Et encore, ces citoyens actifs, nous le savons, ne sont pas toujours au clair quant à la matière sur laquelle ils sont appelés à se prononcer.

Bref, le modèle démocratique en Suisse ne donne pas les signes d'une santé éclatante. Les optimistes rétorqueront que le phénomène n'est pas nouveau, que l'indifférence des citoyens est en définitive l'expression d'un taux élevé de satisfaction : les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on ; faut-il ajouter que la politique n'est pour eux qu'un souci marginal ?

Cette appréciation rassurante est peut-être valable dans une période de croissance où le consensus est d'autant plus facile que tous les groupes sociaux participent d'une manière ou d'une autre à la prospérité collective. Dans la situation actuelle, elle relève de l'aveuglement. Depuis la fin des années 60 l'activisme politique n'a cessé de prendre de l'importance.

(suite au verso)

LE BAROMETRE DE L'OPINION

(jd) On connaît les analyses Vox qui, après chaque votation fédérale, déterminent les caractéristiques sociologiques des partisans et des adversaires du projet, ainsi que les motifs qui ont guidé leur choix. Univox est une entreprise plus ambitieuse : il s'agit d'observer de manière régulière l'état de l'opinion helvétique - thèmes prévus : vivre en Suisse, vie publique, économie et indépendance - et de constituer

une banque de données permettant de saisir l'évolution de l'opinion.

L'entreprise est placée sous la responsabilité des instituts spécialisés en collaboration avec la Société suisse pour la recherche sociale appliquée à Zurich, et financée par des abonnements souscrits par des entreprises, des médias, des organisations et des partis politiques.

La politique n'est plus ce qu'elle était (suite)

Cet activisme se manifeste aussi bien du côté des conservateurs, effrayés par la vitesse de l'évolution de la société, que de celui des alternatifs, inquiets des effets négatifs de cette évolution et porteurs d'autres valeurs.

Certes les manifestations de mécontentement n'empruntent plus ou seulement dans une moindre mesure, le chemin de l'urne.

L'insatisfaction est plus difficilement canalisée par les grandes organisations ; elle s'exprime ponctuellement, directement et dans des formes "sauvages" : occupations, grèves, manifestations, désobéissance civile. Au désintérêt pour la politique institutionnelle et ses règles du jeu répond un intérêt accru pour la politique conçue comme la prise en charge directe des problèmes par des groupes ad hoc et temporaires.

La politique n'est plus ce qu'elle était, mais on ne sait pas encore ce qu'elle sera. Erich Gruner voit

une chance de survie pour cette "nouvelle" politique, à condition que les mouvements multiples qui l'animent trouvent un dénominateur commun et regroupent leurs forces au sein d'une organisation nationale ; à condition qu'ils parviennent à dépasser les thèmes restreints qui ont présidé à leur création et à proposer un nouvel éclairage pour tous les problèmes importants. A moins que les partis traditionnels, conscients du danger, accomplissent une révolution culturelle pour répondre à cette nouvelle demande.

JD

URBANISME LAUSANNOIS (2)

Une instrumentation à plus grande échelle

■ (vr) Avant que les Jeux olympiques de 1992 ne se déroulent à Barcelone, de nombreuses autres manifestations auront pour cadre la cité catalane. Parmi elles, un séminaire organisé par le Comité d'experts en cartographie, statistique et terminologie. Des spécialistes européens se retrouveront pour évaluer les possibilités qu'offre la cartographie assistée par ordinateur en vue d'une occupation rationnelle du sol. Les travaux du séminaire se veulent une contribution à la 8^e Conférence des Ministres européens responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), qui se tiendra en 1988 en Suisse, éventuellement à Lausanne. Son thème, "occupation rationnelle du sol - bases et facteurs limitatifs de notre développement" intéressera directement notre pays. Pour l'heure, au programme de la réunion espagnole, des visites sont prévues. L'une d'entre elles permettra aux participants de découvrir un système cartographique automatique au 1:500^e destiné à faciliter les actions d'aménagement intégré ainsi que la localisation des services. Il servira en même temps de cadastre à la capitale catalane. A l'évidence, la "Movida" s'est emparée de tous les secteurs de la vie ibérique.

Il ne faut pas féliciter la carte ou le plan, pas plus en urbanisme qu'en

aménagement du territoire. Selon le dicton anglais "la carte est un premier pas, elle ne doit pas avoir le dernier mot". On est cependant en droit de se demander, devant les échecs répétés des projets d'urbanisme lausannois au cours de ces dernières années, si la capitale vaudoise dispose bien de l'instrumentation suffisante pour orienter politiquement et intégrer spatialement des opérations nouvelles de plus ou moins vaste envergure.

Lors de la présentation du dernier projet du Flon, les partisans, lorsqu'ils devaient raccrocher l'opération à un programme urbain élargi, à un plan d'ensemble, se référaient au plan directeur de la région lausannoise. Il faut dire ici que ce plan de 1973 a été élaboré au 1:20'000^e. Le document actuellement en consultation qui constitue sa révision n'agrandit pas l'échelle et traite des aspects techniques comme si le problème des options politiques à l'amont avait été réglé. Or, près de vingt ans après sa création, la région lausannoise - entité porteuse d'avenir aux yeux du syndic d'alors G.-A. Chevallaz - est toujours à la recherche des ses marques, en fait d'un véritable programme et ne va pas loin dans le décompte de ses réalisations concrètes. Dans ces conditions, ni dans son contenu, ni dans son échelle, le plan

directeur de la région lausannoise ne peut constituer pour les autorités de la ville le document de référence permettant d'évaluer, au besoin d'infléchir des opérations individuelles appelées à remodeler plus ou moins fortement l'espace urbain.

Le maintien au niveau local du pouvoir en matière d'urbanisme continue à être considéré comme positif dans notre système, à condition toutefois que les collectivités locales se dotent de l'instrumentation indispensable à une stratégie urbaine cohérente. Or à Lausanne cette dernière n'a jamais donné lieu à une représentation, à une illustration justement constituée par un plan directeur communal dont l'échelle se situerait entre celle du plan régional et celle du plan d'affection ou des plans de quartier. Seul un tel document, avec tout le travail politique qu'il implique dans son élaboration et qui en fait plus un moyen qu'une fin pourrait permettre aux Lausannois de se réapproprier d'une certaine manière leur ville, de s'y réidentifier et de participer à nouveau à un vrai dialogue.

Même si le vent de la déréglementation n'est momentanément pas très favorable au type d'exercice évoqué, nous persistons à le croire indispensable. Dans sa version de 1964, la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire prévoyait que les communes de plus de 1000 habitants devaient se doter d'un plan directeur. Cette exigence a été maintenue dans la nouvelle loi qui entrera en vigueur en 1987. La ville de Lausanne n'a pas cru devoir s'y plier et le Canton n'a pas cru devoir intervenir ; avec quel moyen aurait-il pu d'ailleurs le faire ?